

## DECISION DU PRESIDENT.CA 013-2019

**Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers ;**  
**Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation ;**  
**Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7 ;**  
**Vu les statuts et le r glement int rieur de l'Universit  d'Angers ;**  
**Vu la d lib ration CA021-2016 du 29 f vrier 2016, portant d l gation de comp tences du Conseil d'administration au Pr sident.**

**Objet de la d cision**

Demande de tarifs de la Facult  Droit,  conomie, gestion

**Conform ment   sa d l gation, le pr sident de l'Universit  d'Angers d cide :**

1. d'approuver les tarifs de base pour les adh rents au Club des Partenaires.

Le pr sident rend compte, dans les meilleurs d lais, au conseil d'administration des d cisions prises en vertu de sa d l gation.

**A Angers, le 7 f vrier 2019**

*Par d l gation et pour signature,*  
*Le Directeur G n ral des Services*  
Olivier HITSMAN



La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **14 f vrier 2019**

<i>Date de validation par le conseil de gestion : <b>Conseil de Faculté du 20 Décembre 2018</b></i>		<i>Nom de la composante, du service commun ou de la Direction : <b>Faculté de droit, économie, gestion</b></i>	
<i>Date de validation par la DAF : Cliquez ici pour taper du texte.</i>		<i>Nom de la structure : Cliquez ici pour taper du texte.</i>	
<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>	<b>Centre financier</b>	<b>Observations</b>
<b>Actualisation des tarifs du Club des Partenaires (précédent vote du conseil de Faculté, le 9 Novembre 2017)</b>		<b>901-10 (OTP : 901 Club P)</b>	
invitation personnalisée à assister aux évènements de la Faculté et à la collation associée lorsqu'elle sera proposée. Accès gratuit au parking de la Faculté	<b>500 €</b>		<b>Tarif de base pour les adhérents au club</b>
prestation de base + affichage du logo du partenaire sur le site et à la faveur des évènements organisés par la Faculté	<b>1000 €</b>		